



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

LE 27 MAI 2013

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
tenue à la salle Kamouraska du centre socioculturel Anne-Hébert, ce vingt-septième jour du mois de mai 2013, à 19 h 30.

Sont présents : Monsieur le conseiller Michel Lambert
Monsieur le conseiller André Fournier
Monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
Madame la conseillère Diane Larouche
Madame la conseillère Sandra Gravel
Monsieur le conseiller Martin Chabot

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Pierre Dolbec

Sont aussi présents :

Monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier Marcel Grenier
Madame la greffière adjointe Ginette Audet
Monsieur le directeur des Services techniques Martin Careau

Treize personnes assistent à la séance.

ORDRE DU JOUR

1. Recueillement, reprise de la séance et constatation du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 mai 2013
4. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 21 mai 2013
5. Demande de dérogation mineure : 2332 – 2336, route de Fossambault
6. Demande de dérogation mineure : 5013, route de Fossambault
7. Demande de dérogation mineure : 75, rue du Grégou
8. Avis de motion : lien permanent entre les réseaux d'aqueduc et modifications à l'usine de production d'eau potable Duchesnay
9. Avis de motion :
 - a) Règlement pour créer la zone 135-H
 - b) Règlement pour modifier le règlement numéro 611-90 « plan d'urbanisme »
10. Versement au Club social du Comité consultatif d'urbanisme
11. Signature d'un acte notarié : cession d'un lot par la Ville à la Commission scolaire de la Capitale
12. Servitude de conservation et de non construction : CBJC
13. Amendement de la résolution n° 203-2013 : contrat de travail du directeur adjoint aux travaux publics
14. Signature du contrat de travail du chef de division hygiène du milieu
15. Embauche d'un technicien en loisir
16. Modification au contrat de travail de la greffière adjointe



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

17. Dépôt du rapport financier de l'Office municipal d'habitation et paiement de 10 % du déficit
18. Renouvellement de l'entente de supplément au loyer (OMH)
19. Amendement à l'entente du 4 juillet 2011 avec Placement MP inc.
20. Demande de permis d'enseigne : 4755, route de Fossambault
21. Demande de permis d'enseigne : 4733, route de Fossambault
22. Demande de permis d'enseigne : 4620, route de Fossambault
23. Achat d'une surfaceuse à glace
24. Achat d'une camionnette
25. Installation de panneaux informatifs par la Corporation du bassin de La Jacques-Cartier
26. Embauche d'un employé occasionnel aux travaux publics
27. Inscription au séminaire de formation de l'AIMQ 2013
28. Demande de certificat d'autorisation : Faubourg Sainte-Catherine
29. Prolongation du programme de barils récupérateurs d'eau
30. Vente des véhicules à la fourrière municipale
31. Remplacement des portes à la galerie d'art
32. Demande de certificat d'autorisation : prolongement de la rue Désiré-Juneau (art. 22)
33. Approbation des comptes à payer de plus de 2 500 \$
34. Autorisation d'achat : filet aérien pour terrain de balle et buts de soccer amovibles
35. Suivi par les élus
36. Autres sujets
37. Période de questions
38. Clôture

Le quorum étant constaté, la séance de mai est reprise.

244-2013 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes :
Le point 7 est annulé.
Les points 12, 18 et 19 sont reportés.

ADOPTÉE

245-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE DU 13 MAI 2013**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance du conseil du 13 mai 2013
comme il a été présenté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

246-2013 **ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 27 MAI 2013**

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil du
27 mai 2013 comme il a été présenté.

ADOPTÉE

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marcel Poulin propriétaire du 2332-2336, route de Fossambault, afin de régulariser la construction d'un garage isolé en cour avant en vertu de l'article 7.2.1.4.4 du règlement de zonage numéro 623-91.

247-2013 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
2332-2336 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marcel Poulin propriétaire du 2332-2336, route de Fossambault, afin de régulariser la construction d'un garage isolé en cour avant en vertu de l'article 7.2.1.4.4 du règlement de zonage numéro 623-91;

ATTENDU qu'un permis a été émis en juillet 2009 pour la construction d'un garage isolé aux 2332-2336, route de Fossambault et que les plans accompagnant la demande de permis localisaient le garage en cour arrière;

ATTENDU que les inspecteurs ont constaté, une fois la construction terminée, que le garage avait été construit en cour avant et ont mis le propriétaire en infraction;

ATTENDU que le garage ne rencontre pas trois des huit conditions à respecter afin d'implanter un garage en cour avant;

ATTENDU que la propriétaire du 2340, route de Fossambault, madame Nathalie Boily, nous a confirmé n'avoir aucune objection à ce que la demande de dérogation mineure soit acceptée;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme par intérim en date du 23 avril 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Marcel Poulin propriétaire du 2332-2336, route de Fossambault, afin de régulariser la construction d'un garage isolé en cour avant en vertu de l'article 7.2.1.4.4 du règlement de zonage numéro 623-91.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU d'exiger la plantation d'un écran végétal constitué de conifères d'au moins 1,5 mètre de hauteur entre le garage et les lignes de terrain les plus près, avant d'accepter la demande de dérogation mineure.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

CONSULTATION

Le conseil entend les personnes qui désirent apporter des commentaires sur la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yves Jolicoeur et madame Nathalie Higgins aux fins de régulariser, au 5013, route de Fossambault, l'implantation dérogatoire d'un bâtiment principal existant construit à 1,26 mètre de la ligne latérale alors que l'article 6.1.1 du règlement de zonage numéro 623-91 exige une marge de recule latérale minimale de 2 mètres dans la zone 37-H.

248-2013 **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE
5013 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yves Jolicoeur et madame Nathalie Higgins propriétaires du 5013, route de Fossambault, afin de régulariser l'implantation de leur garage attenant situé à 1,26 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage numéro 623-91 pour la zone 37-H, dans le but d'y construire un second étage afin de faire un logement bi-générationnel;

ATTENDU que les requérants ignorent s'il serait possible de construire un deuxième étage au-dessus de la maison car la structure ne serait possiblement pas assez forte pour l'accueillir;

ATTENDU qu'il ne serait pas possible d'agrandir le bâtiment dans la cour latérale vu la marge de recul de 4,93 mètres;

ATTENDU que la construction est, depuis de nombreuses années, implantée à moins de 2 mètres de la ligne et que le deuxième étage projeté n'apporterait pas d'empiètement supplémentaire;

ATTENDU que le changement d'usage de cette partie du bâtiment, qui passera de complémentaire à l'usage résidentiel, nécessite l'octroi de cette dérogation mineure;

ATTENDU que les voisins du 5021, route de Fossambault, n'ont aucune objection à ce que la demande de dérogation mineure soit octroyée;

ATTENDU que ces voisins sont situés à plus de 100 mètres de la résidence des demandeurs;

ATTENDU que la résidence du 5023, route de Fossambault, est localisée à 35 mètres de la résidence des demandeurs;

ATTENDU que la demande est faite de bonne foi;

ATTENDU que la marge de recul demeurerait inchangée;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme par intérim en date du 23 avril 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'acquiescer à la demande de dérogation mineure déposée par monsieur Yves Jolicoeur et madame Nathalie Higgins, propriétaires du 5013, route de Fossambault, afin de régulariser l'implantation de leur garage attenant situé à 1,26 mètre de la ligne latérale au lieu de 2 mètres tel qu'exigé par le règlement de zonage numéro 623-91 pour la zone 37-H et de construire un second étage au-dessus du garage afin de faire un logement bi-générationnel.

ADOPTÉE

**AVIS DE MOTION
LIEN PERMANENT ENTRE LES RÉSEAUX D'AQUEDUC
ET MODIFICATIONS À L'USINE DE PRODUCTION
D'EAU POTABLE DUCHESNAY**

Monsieur le conseiller Michel Lambert donne avis de la présentation à une séance ultérieure d'un règlement décrétant les travaux suivants et autorisant un emprunt pour ce faire :

- 1) Mise en place d'infrastructures et d'équipements permettant la création d'un lien permanent entre les deux réseaux d'aqueduc de la municipalité;
- 2) Modifications à l'usine de production d'eau potable Duchesnay.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT POUR CRÉER LA ZONE 135-H**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée d'un règlement aux fins de modifier le règlement de zonage numéro 623-91 le règlement de lotissement numéro 624-91 et le règlement relatif aux permis et certificats numéro 626-91 de façon à :

- créer la zone 135-H à même les zones 33-H et 135-M;
- prescrire les usages autorisés et définir les normes d'implantation et de lotissement dans la zone 135-H;
- obliger le raccordement aux services d'aqueduc et d'égout dans la zone 135-H.

**AVIS DE MOTION
RÈGLEMENT POUR MODIFIER
LE RÈGLEMENT NUMÉRO 611-90 « PLAN D'URBANISME »**

Madame la conseillère Sandra Gravel donne avis de motion de la présentation à une prochaine assemblée d'un règlement aux fins de modifier le règlement numéro 611-90 intitulé « plan d'urbanisme » de façon à :

- Créer l'aire d'affectation Rb-2 à même l'aire d'affectation Ra-3.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

249-2013 **VERSEMENT AU CLUB SOCIAL DU CCU**

ATTENDU le rapport du directeur des services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le versement d'un montant de 2 200 \$ au club social du Comité consultatif d'urbanisme.

La dépense est imputée au poste budgétaire numéro 02-610-00-285.

ADOPTÉE

250-2013 **CESSION DU LOT 5 254 877 À
LA COMMISSION SCOLAIRE DE LA CAPITALE**

ATTENDU que le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a annoncé l'attribution d'une aide gouvernementale à la Commission scolaire de la Capitale pour la construction d'une école primaire à Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier;

ATTENDU que l'attribution de cette aide gouvernementale était conditionnelle à ce que la Commission scolaire transmette au Ministère, avant la fin octobre 2012, une confirmation écrite à l'effet qu'elle est propriétaire d'un terrain approprié pour la construction de l'école ou une résolution ou un engagement ferme de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier attestant qu'elle cédera gracieusement à la Commission scolaire la propriété d'un terrain libre de toute contrainte, en temps opportun, pour la construction de l'école; cet engagement ayant été pris par le conseil;

ATTENDU qu'en vertu du paragraphe 1.1 de l'article 29 de la Loi sur les cités et villes, une municipalité peut acquérir sur son territoire des immeubles qui peuvent être aliénés à titre gratuit au profit d'une commission scolaire;

ATTENDU le projet d'acte notarié préparé par Me Olivier Juneau-Boilard, notaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire, Pierre Dolbec, et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier, Marcel Grenier, à signer l'acte de cession par lequel la Ville cède, à titre gratuit, à la Commission scolaire de la Capitale, l'immeuble connu et désigné comme étant le lot 5 254 877 du cadastre du Québec dans la circonscription foncière de Portneuf.

ADOPTÉE

251-2013 **AMENDEMENT AU CONTRAT DE TRAVAIL DU
DIRECTEUR ADJOINT AUX TRAVAUX PUBLICS**

ATTENDU que la résolution numéro 203-2013 autorisait la signature du contrat de travail de monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics;

ATTENDU que deux corrections doivent être apportées au projet de contrat soumis au conseil lors de cette séance;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil amende le contrat soumis aux membres du conseil le 22 avril 2013 de la façon suivante :

1. A l'annexe « B », à la note figurant à la suite de la grille salariale, le montant de 500 \$ est remplacé par 875 \$;
2. A l'annexe « C », à l'article 4, la prime de garde de 100 \$ par fin de semaine est payable pour toute l'année lorsque l'employé est de garde, soit environ 26 semaines par année.

ADOPTÉE

252-2013

**SIGNATURE
CONTRAT DE TRAVAIL DU CHEF DE DIVISION
HYGIÈNE DU MILIEU**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur le maire et monsieur le directeur général et secrétaire-trésorier à signer le contrat de travail du chef de division - hygiène du milieu – valable jusqu'au 31 décembre 2015, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2012.

ADOPTÉE

253-2013

EMBAUCHE D'UN TECHNICIEN EN LOISIR

ATTENDU le concours ouvert pour combler le poste de technicien au Service Sports, loisirs, culture et vie communautaire;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'engager monsieur Éric Gingras au poste ci-dessus mentionné à compter du 3 juin 2013.

Monsieur Gingras sera régi par le contrat de travail applicable aux employés de direction et sera rémunéré à l'échelon 8 de la grille salariale créée pour le poste.

Tel que le contrat le prévoit, à partir de l'entrée en fonction de l'employé, celui-ci sera assujéti à une période d'essai de six mois.

Les responsabilités et tâches de l'employé sont annexées à la présente résolution, ainsi que la grille salariale.

ADOPTÉE

254-2013

**ADDENDA CONTRAT DE TRAVAIL
DE LA GREFFIÈRE ADJOINTE**

ATTENDU le rapport du directeur général et secrétaire-trésorier;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

ET RÉSOLU de modifier le présent contrat de travail de la greffière adjointe, rétroactivement au 1^{er} janvier 2013 et pour toute la durée de celui-ci, en convertissant en congé de maladie les sommes versées en RÉER supplémentaire et en prévoyant un transfert au budget du poste numéro 02-140-00-212 (RÉER) au poste numéro 02-140-00-144 (congés de maladie) des sommes équivalentes.

ADOPTÉE

255-2013

**DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER
DE L'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION
ET PAIEMENT DE 10 % DU DÉFICIT**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier vérifié pour l'année 2012 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier indiquant des revenus de 88 323 \$ et des dépenses après capitalisation de 147 625 \$, laissant un déficit de 59 302 \$.

ATTENDU que 10 % du déficit de l'Office municipal d'habitation est payable par la municipalité;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accepter le rapport financier vérifié pour l'année 2012 de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à verser la somme de 5 930 \$ représentant 10 % du déficit annuel de l'OMH.

ADOPTÉE

256-2013

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE
DE LA CORPORATION DES ARTISTES ET ARTISANS
DE LA JACQUES-CARTIER (CAAJC)
4755, ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier (CAAJC) situé au 4755, route de Fossambault;

ATTENDU que cette enseigne est située à l'intérieur de la zone 57-M et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU que la nouvelle enseigne aura les mêmes dimensions que celle de la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier et sera installée sur le même support à enseigne;

ATTENDU qu'un aménagement paysager de qualité existe au pied de l'enseigne;

ATTENDU que les critères relatifs à l'affichage sont rencontrés;

ATTENDU le rapport de la directrice adjointe à l'urbanisme, au développement durable, et inspectrice en bâtiment par intérim en date du 25 septembre 2012;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé par la Corporation des artistes et artisans de la Jacques-Cartier (CAAJC), pour modifier l'enseigne existante afin de s'identifier sur l'enseigne sur pylône existante au 4755, route de Fossambault.

ADOPTÉE

257-2013

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE
4733 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne déposée par les locataires du 4733, route de Fossambault afin de pouvoir s'afficher sur le support à enseigne autonome annonçant anciennement l'atelier des artistes et ayant déjà fait l'objet d'un permis dans le passé;

ATTENDU que cette enseigne est située à l'intérieur de la zone 65-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU qu'il s'agit d'une structure d'enseigne ayant déjà fait l'objet d'un permis;

ATTENDU que l'enseigne respecte les dispositions du règlement de zonage;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice en bâtiment adjointe en date du 22 mai 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne demandé par les locataires du 4733, route de Fossambault afin de s'afficher sur ce support à enseigne autonome.

ADOPTÉE

258-2013

**DEMANDE DE PERMIS D'ENSEIGNE
4620 ROUTE DE FOSSAMBAULT**

ATTENDU la demande de permis d'enseigne temporaire déposée par monsieur Pierre-Luc Messier, propriétaire de la boutique Zak et Zillie, située au 4620, route de Fossambault;

ATTENDU que cette enseigne est située à l'intérieur de la zone 137-C et que cette zone est soumise au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

ATTENDU qu'en vertu du règlement de zonage numéro 623-91, une enseigne temporaire peut être installée pendant un maximum de 30 jours consécutifs et est autorisée dans le cas d'un nouveau commerce;

ATTENDU que les critères applicables à ce type d'enseigne sont généralement rencontrés ou non applicables;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

ATTENDU que le propriétaire assure que l'installation d'une telle enseigne profite grandement à son commerce et lui apporte plus de visibilité d'autant plus que l'affiche annonçant son commerce sur l'enseigne est plutôt discrète;

ATTENDU le rapport de l'inspectrice en bâtiment adjointe en date du 22 mai 2013;

ATTENDU la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser l'émission du permis d'enseigne temporaire demandé par monsieur Pierre-Luc Messier pour le commerce Zak et Zillie installé au 4620, route de Fossambault.

ADOPTÉE

259-2013 **FOURNITURE D'UNE SURFACEUSE À GLACE**

ATTENDU qu'un appel d'offres public a été tenu relativement à la fourniture d'une surfaceuse à glace;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions;

ATTENDU le rapport du directeur des services techniques sur l'analyse de conformité des soumissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à la compagnie Robert Boileau inc. pour la fourniture d'une surfaceuse à glace neuve.

Ce contrat est constitué de la présente résolution, du contenu des documents d'appel d'offres et de la soumission déposée le 22 mai 2013.

Le coût du contrat est établi à 95 965 \$, taxes en sus. Cette somme est appropriée du règlement numéro 1220-2013.

ADOPTÉE

260-2013 **FOURNITURE D'UNE CAMIONNETTE**

ATTENDU qu'un appel d'offres sur invitation a été tenu relativement à la fourniture d'une camionnette neuve;

ATTENDU le rapport d'ouverture de soumissions;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Germain Chevrolet Saint-Raymond pour la fourniture d'une camionnette 4 X 4 neuve de l'année 2013.

Ce contrat est constitué de la présente résolution, du contenu des documents d'appel d'offres, de l'addenda numéro 1 et de la soumission déposée le 27 mai 2013.



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

Le coût du contrat est établi à 22 401 \$, taxes en sus.

Cette somme est appropriée du règlement numéro 1220-2013.

ADOPTÉE

261-2013

**PANNEAUX INFORMATIFS
DE LA CORPORATION DU BASSIN
DE LA JACQUES-CARTIER (CBJC)**

ATTENDU la demande de la CBJC d'installer deux panneaux informatifs sur des terrains appartenant à la municipalité afin d'informer les pêcheurs de la différence entre les jeunes saumons et les jeunes truites ainsi que de la bonne méthode de remise à l'eau des spécimens capturés accidentellement;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU d'autoriser la mise en place de deux panneaux informatifs sur les bonnes pratiques de pêche sur les terrains de la Ville dans le parc du Grand-Héron et sur le lot 349-71 le long de la route Montcalm.

ADOPTÉE

262-2013

DÉPÔT D'UN RAPPORT D'EMBAUCHE

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport préparé par le directeur adjoint aux travaux publics, monsieur Pierre Roy, en date du 23 mai 2013, indiquant l'embauche d'un employé occasionnel aux travaux publics.

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU que ce conseil entérine le rapport susmentionné concernant l'embauche de monsieur Kémy Desjardins Fiset.

ADOPTÉE

263-2013

SÉMINAIRE DE FORMATION 2013 DE L'AIMQ

ATTENDU le rapport de monsieur Martin Careau, ingénieur, directeur des Services techniques, en date du 16 mai 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser l'inscription du directeur des Services techniques au Séminaire de formation AIMQ 2013 qui se tiendra du 15 au 18 septembre prochain à Rimouski et une dépense de 1 250 \$, taxes en sus, pour l'inscription, l'hébergement et les repas auxquels s'ajoutent les frais de déplacement.

Cette dépense est imputée au poste budgétaire 02-610-00-349.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

264-2013

**DEMANDE D'AUTORISATION
PROJET DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE
FAUBOURG SAINTE-CATHERINE**

ATTENDU que le conseil de la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier et la compagnie Le Faubourg Sainte-Catherine inc. ont signé un protocole d'entente pour l'ouverture d'un nouveau projet de développement domiciliaire;

ATTENDU que les plans et devis du projet ont été préparés par la firme Roche ltée, groupe-conseil;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Sandra Gravel
ET RÉSOLU d'autoriser la firme Roche ltée, groupe-conseil, à présenter au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs une demande d'autorisation pour le projet de développement domiciliaire Faubourg Sainte-Catherine.

Ce conseil s'engage :

- à transmettre au MDDEFP, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité avec l'autorisation accordée;
- à entretenir les ouvrages de gestion des eaux pluviales et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien.

ADOPTÉE

265-2013

**DISTRIBUTION DE BARILS RÉCUPÉRATEURS
D'EAU DE PLUIE**

ATTENDU que pour permettre l'atteinte de l'objectif 2 de la politique d'économie d'eau potable, le conseil souhaite mettre en place un programme de distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie en collaboration avec la Coop Unimat Sainte-Catherine;

ATTENDU que les détails du programme sont présentés sur un document préparé par le directeur des Services techniques en date du 16 mai 2013;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Michel Lambert
ET RÉSOLU d'autoriser la mise en place du programme de distribution des barils récupérateurs d'eau en collaboration avec la Coop Unimat Sainte-Catherine, pour la mise en vente d'une trentaine de barils.

La somme nécessaire est appropriée du poste budgétaire numéro 02-412-10-639.

ADOPTÉE

266-2013

**VENTE DES VÉHICULES
FOURRIÈRE MUNICIPALE**

ATTENDU que la Ville possède huit véhicules à sa fourrière municipale qui ont été mis au rancart. Ces véhicules sont présentés sur une liste préparée par le directeur adjoint aux travaux publics en date du 21 mai 2013;



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller André Fournier
ET RÉSOLU d'autoriser monsieur Pierre Roy, directeur adjoint aux travaux publics, à vendre les huit véhicules à Remorquage Martin Ratté enr. pour un montant de 1 700 \$, taxes en sus.

ADOPTÉE

267-2013 **REMPACEMENT DES PORTES
À LA GALERIE D'ART**

ATTENDU le rapport du directeur des services techniques;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'accorder un contrat à Vitrierie M.P.M. pour la fourniture et l'installation des portes extérieures à la galerie d'art.

Le coût du contrat est établi à 4 550 \$, taxes en sus, conformément à la soumission déposée le 24 mai 2013.

La dépense est imputée au projet numéro 2013-0222.

ADOPTÉE

268-2013 **DEMANDE DE CERTIFICAT D'AUTORISATION
ARTICLE 22
PROLONGEMENT DE LA RUE DÉSIRÉ-JUNEAU**

ATTENDU que la Ville de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier doit procéder au prolongement de la rue Désiré-Juneau pour permettre la construction d'une nouvelle école primaire, les travaux de construction de cette école devant débiter en septembre prochain;

ATTENDU la présence de 2 milieux humides, d'une superficie inférieure à 0,5 hectare chacun, dans l'axe du prolongement de la rue Désiré-Juneau;

ATTENDU que ces milieux doivent être remblayés pour permettre la réalisation des travaux de construction de la rue;

ATTENDU que la Ville doit obtenir une autorisation pour ce faire du ministère du Développement Durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement;

IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU d'autoriser le directeur des services techniques à mandater une firme pour procéder à la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP pour permettre le remblayage de 2 milieux humides présents dans l'axe du prolongement de la rue Désiré-Juneau et que cette firme soit autorisée à présenter la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP.

La dépense d'un montant maximum de 8 000 \$, taxes en sus, est appropriée de l'excédent de fonctionnement non affecté.

ADOPTÉE



VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER

PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013

269-2013

**APPROBATION DE LA LISTE
DES COMPTES À PAYER DE PLUS DE 2 500 \$**

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Martin Chabot
ET RÉSOLU d'approuver la liste des comptes à payer au 30 avril 2013, laquelle totalise la somme de 18 612,15 \$ et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire les versements aux fournisseurs.

ADOPTÉE

270-2013

**AUTORISATION D'ACHAT
FILET AÉRIEN POUR TERRAIN DE BALLE
ET BUTS DE SOCCER AMOVIBLES**

ATTENDU le rapport de la directrice du Service sports, loisirs, culture et vie communautaire, madame Lise Langlois;

IL EST PROPOSÉ par monsieur le conseiller Yves-J. Grenier
ET RÉSOLU d'autoriser une dépense de 14 593,68 \$, taxes nettes incluses, pour l'acquisition d'un filet de protection aérien pour le terrain de balle et de buts de soccer amovibles de la compagnie Révolution Sport. Cette dépense est prévue au plan d'immobilisations 2013 projet 157.

La somme nécessaire est appropriée du fonds de parcs et terrains de jeux.

ADOPTÉE

SUIVI DES DOSSIERS PAR LES ÉLUS

Madame la conseillère Sandra Gravel donne des informations et des statistiques concernant le transport collectif.

Il est 20 h 01.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément à l'article 322 de la Loi sur les cités et villes, cette séance du conseil comprend une période de questions au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions orales aux membres du conseil.

271-2012

CLÔTURE

L'ordre du jour étant épuisé,
IL EST PROPOSÉ par madame la conseillère Diane Larouche
ET RÉSOLU de clore cette séance.

ADOPTÉE



**VILLE DE
SAINTE-CATHERINE-DE-LA-JACQUES-CARTIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 27 MAI 2013**

L'assemblée est levée à 20 h 02.

PIERRE DOLBEC
MAIRE

MARCEL GRENIER
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIER